

SOMMAIRE

N° de délibération	Objet	Page
2016 01 26 01	Comité Syndical du 26 janvier 2016 Marché n°2016-02 portant sur une « Etude d'impacts financiers et fiscaux de la mise en place envisagée par le SDCI d'une communauté	1



Date de la convocation: 15 janvier 2016
Date d'affichage Mairie de Valognes: 18 janvier 2016
Nombre de conseillers: En exercice: 29/Présents: 21/ Votants: 21
Date de transmission à la Sous Préfecture:
Nomenclature pour télétransmission: 1.1 Marchés publics

SÉANCE du COMITE SYNDICAL
Mardi 26 Janvier 2016

L'an deux mil seize, le mardi 26 janvier, le Comité syndical, dûment convoqué en application des dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, s'est réuni à la salle Henri Cornat à Valognes, sous la présidence de Michel CANOVILLE, Président du Syndicat Mixte du Cotentin.

Etaient présents :

M. Michel CANOVILLE – Président.
MM. ARRIVÉ, H. LEFEVRE – Vice-Présidents
MM. ASSELINE, AUBRIL, CHEVEREAU, COQUELIN, DESTRES, DUFOUR, FAUCHON, GOSELIN, HOULLEGATTE, LABASQUE, LEFEVRE N., LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPOITTEVIN, LHONNEUR, MAGHE, PRIME, ROUSSEAU.

Etaient excusés :

Les autres membres titulaires.

Accusé de réception en préfecture
050-255003444-20160126-2016-01-26-01-DE
Date de télétransmission : 05/02/2016
Date de réception préfecture : 05/02/2016

Secrétaire de séance : M. Hubert LEFEVRE

Le quorum (15) est atteint. La Presse est présente.
Le Président déclare la séance ouverte.

Délibération 2016 01 26 01 – Marché N° 2016-02 portant sur une « Etude d'impacts financiers et fiscaux de la mise en place envisagée par le SDCI d'une communauté d'agglomération Cotentin »

Le Président donne lecture de son rapport.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Bureau du SMC réuni le 6 janvier écoulé lui a demandé de commanditer une étude relative aux problématiques financières et fiscales assortie d'une analyse sur les compétences d'une communauté d'agglomération « Cotentin » telle que présenté au SDCI en octobre 2015.

Il donne connaissance à l'assemblée du dossier de consultation composé du CCTAP, de l'acte d'engagement, du BPU.

L'objet du marché porte sur une étude sur les impacts fiscaux et flux financiers de la mise en place envisagée par le SDCI d'une communauté d'agglomération Cotentin et sur une présentation des actions pouvant être engagées pour accompagner cette évolution afin qu'elle puisse se réaliser dans les meilleures conditions.

La consultation a été entreprise par nos services dès le 13 janvier auprès de quatre cabinets spécialisés œuvrant dans le grand Ouest avec un délai de réponse fixé au 20 janvier. Seul un cabinet n'a pas été en mesure de répondre à cette consultation urgente dont les élus veulent avoir connaissance des réponses du cabinet avant la CDCI du 26 février.

Nos services ont procédé à l'examen technique des offres dont il ressort que l'ensemble des prestataires ont produit des offres de qualité. Il donne connaissance du rapport technique et invite l'assemblée à retenir l'offre du cabinet mieux disant « Ressources Consultants Finances » dont le siège social est à Rennes pour un montant H.T. de 24 562.00 € (29 474.40 € T.T.C)

Si l'assemblée en est d'accord, il l'invite à l'autoriser à signer le marché avec le cabinet sus évoqué.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le lancement de l'étude relative aux problématiques financières et fiscales assortie d'une analyse sur les compétences d'une communauté d'agglomération « Cotentin » telle que présenté au SDCI en octobre 2015.

Après étude de l'examen des offres proposé par le Comité Technique, le Comité Syndical autorise le Président par 19 voix pour et 2 abstentions, à signer le marché avec le cabinet « Ressources Consultants Finances » dont le siège social est à Rennes pour un montant de 24 562€ HT (vingt quatre mille euros et cinq cent soixante deux centimes)

Les frais relatifs au financement de cette étude par les membres du SMC seront inscrits au budget 2016 et la répartition du coût entre chaque membre sera actée lors de la prochaine séance du comité syndical.

Par délégation,
Le directeur

Jean Jacques BEAUROUDEL

